







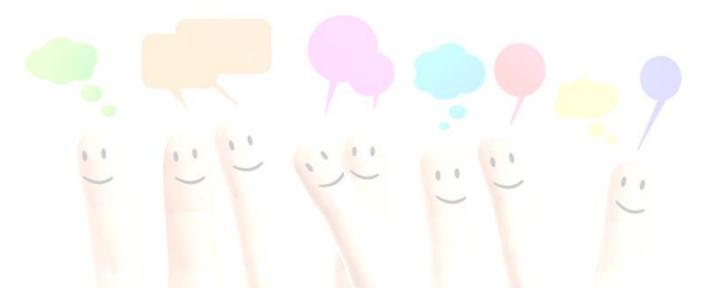


Projet Pédagogique

Période:

2024-2025

Mise en œuvre du projet éducatif des communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus Accueil de Loisirs de la Raye



ALSH DE LA RAYE : Accueil périscolaire et extrascolaire de 3 à 11 ans

Période 2024-2025

Sommaire

| l. | Présentation : La structure et ses objectifs | 3 |
|-----------|---|----|
| A) | Présentation de la structure | 3 |
| B) | Les objectifs éducatifs (déterminés par les élus) | 4 |
| C) | Les objectifs du projet pédagogique de la semaine périscolaire (hors mercredi) | 4 |
| D) | Les objectifs du projet pédagogique des mercredis | 4 |
| E) | Les objectifs du projet pédagogique des vacances scolaires | 5 |
| F) | Evaluation des objectifs | 5 |
| II. | Mise en œuvre du projet éducatif | 6 |
| <i>A)</i> | La journée type des semaines périscolaires (hors mercredis) | 6 |
| <i>B)</i> | La journée type des mercredis | 6 |
| C) | La journée type des vacances | 7 |
| D) | Les activités | 7 |
| E) | La vie quotidienne | 9 |
| F) | L'organisation de l'espace | 11 |
| G) | L'équipe d'animation | 13 |
| H) | Point sanitaire | 14 |
| I) | Accueil d'un enfant en situation de handicap | 14 |
| J) | Absence du directeur | 15 |
| III. | Communication externe | 16 |
| A) | Relation avec les familles | 16 |
| <i>B)</i> | Relation avec l'école de Châteaudouble, les écoles du RPI et l'Auberge de l'école | 16 |
| C) | Relation avec les partenaires et les prestataires | 17 |
| D) | Relation avec les élus et les mairies du Rearoupement Pédagogique Intercommunal | 17 |

I. <u>Présentation: La structure et ses objectifs</u>

A) Présentation de la structure

L'Accueil Collectif de Mineurs de la Raye est un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire intercommunal. Il dépend des communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus. Il a été créé en 2017 par l'initiative de ces communes suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les enfants sont accueillis au sein de l'école maternelle de Châteaudouble et sont âgés de 3 à 12 ans.

Depuis son ouverture en septembre 2017, l'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis scolaires ainsi que les vacances scolaires (sauf Noël et au mois d'août).

Depuis Septembre 2021, l'accueil de loisirs de la Raye s'est élargi en compétence, en prenant en charge également le périscolaire du matin et du soir des écoles du RPI. Cet accueil a également lieu au sein l'école maternelle de Châteaudouble. Auparavant et depuis toujours, celui-ci était géré par l'Auberge de l'Ecole, une association de parents bénévoles. Un lien avec cette association est précieusement gardé à travers les ateliers de l'auberge organisés via le périscolaire du soir. À noter que c'est également cette association qui gère la restauration sur les 3 communes avec des personnels communaux (communs à l'alsh).

De 2017 à 2021 (hors période Covid), les inscriptions ont augmenté d'année en année et nous avons dû recruter pour augmenter nos capacités d'accueil en passant à une capacité de 24 à 34 enfants les mercredis scolaires, de 20 à 28 enfants pendant les petites vacances et de 20 à 40 enfants durant l'été. Lors de l'année 2021-2022, les effectifs ont stagnés. Depuis septembre 2022, on remarque une tendance sur ces deux dernières années et qui se confirme en ce début d'année : une baisse de la fréquentation sur les mercredis et petites vacances et une hausse de la fréquentation sur le périscolaire du matin et du soir. Mise à part pour les mercredis, ces variations sont légères et ne remettent pas en question les équipes mises en place. Mais pour les mercredis, une réflexion est menée pour diminuer l'équipe de l'après-midi de 3 animateurs à 2.





L'accueil de loisirs a un partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) ainsi qu'avec la MSA (Mutuelle Sociale Agricole). Suite au transfert de la DDCS, il dépend légalement (depuis le 1^{er} janvier 2021) de la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN) avec un service dédié, le Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES).





B) Les objectifs éducatifs (déterminés par les élus)

Les objectifs éducatifs sont issus du PEDT (Projet Educatif du Territoire) :

- ✓ Proposer un temps éducatif qui participe au développement et à l'épanouissement de l'enfant
- ✓ Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- ✓ Prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- ✓ Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.
- ✓ Faciliter la communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs).
- ✓ Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

C) Les objectifs du projet pédagogique de la semaine périscolaire (hors mercredi)

Ces objectifs découlent du projet éducatif. L'équipe d'animation détermine alors ces objectifs en tenant compte également du type de sa structure et du public accueilli. Ici, il faut également prendre en compte que ces temps sont situés en début et en fin de journée d'école, que les arrivées et les départs sont échelonnés et que les taux d'encadrement sont très larges (1 pour 14 et 1 pour 18). Ainsi, voici les objectifs formulés :

- Offrir un moment récréatif et de détente
- Respecter le rythme de l'enfant entre habitudes, repères et choix

D) Les objectifs du projet pédagogique des mercredis

- Permettre à l'enfant de s'écouter
- Permettre à l'enfant d'être acteur au sein de la vie quotidienne
- > Susciter l'intérêt des enfants au riche environnement qui nous entoure en fonction des saisons
- Permettre à l'enfant de mieux s'approprier les locaux d'accueil



E) Les objectifs du projet pédagogique des vacances scolaires

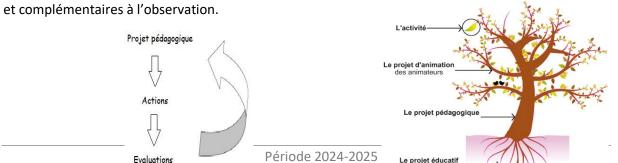
- Permettre l'expression de chacun au sein du groupe et le respect de chacune des décisions du groupe
- Favoriser la réussite de chaque enfant par le biais d'une pluralité d'activités
- > Permettre à l'enfant de s'évader par l'imaginaire
- S'ouvrir sur les différents modes de vie du monde entier
- Découvrir le patrimoine local entre nature et culture

F) Evaluation des objectifs

Ces objectifs ont pour but de transmettre des savoirs d'une part, mais aussi des valeurs. Une valeur se définit par notre réaction face à une situation donnée. Par exemple : un enfant fait tomber toutes ces cartes par terre. L'animateur l'aide à les ramasser. Certains enfants aideront, d'autres non. Il s'agit ici de la valeur de solidarité, d'entraide. Cette valeur essentielle dans la citoyenneté. A terme, plus on réagit de la même manière face à une situation, plus cela fera partie de nos habitudes. En d'autres termes, transmettre une valeur, c'est transmettre une habitude. Comme de débarrasser la table par exemple. Ce n'est pas une corvée, juste un travail d'équipe.

Afin d'évaluer les objectifs visés, nous devons donc prendre en compte les habitudes des enfants et leurs réactions face à une situation donnée. En amont, nous mettons sur papier les comportements que nous attendons d'eux. Après cela, nous mettons en place notre projet pédagogique et faisons une nouvelle observation de leurs réactions face à la situation initiale après quelques temps. L'évaluation sera alors de constater l'écart entre les comportements attendus et les comportements réels, ainsi que de tenir compte de la progression qu'ont eu leurs comportements. Suivant les résultats, la décision sera prise de reconduire le projet pédagogique, de l'ajuster ou de ne pas le reconduire.

Cependant, des critères d'observations comportementales peuvent s'avérer insuffisants. C'est pourquoi des évaluations sous forme de quizz anonyme et ludique peuvent s'avérer très intéressants et complémentaires à l'observation



II. Mise en œuvre du projet éducatif

A) La journée type des semaines périscolaires (hors mercredis)

Matin

7h30-8h37: Accueil échelonné (en intérieur)

- 8h15 : Départ du bus des CE2-CM1-CM2 vers Peyrus
- 8h25 : Accompagnement des enfants de maternelles dans leurs classes
- 8h37 : Départ du bus des CP-CE1-CE2 vers Combovin

Après-midi

16h25-18h30: Départ échelonné (intérieur / extérieur selon météo)

- 16h25 : Passage dans les classes pour récupérer les enfants de maternelle
- 16h30 : Goûter maternelle
- 16h35 : Arrivée et goûter des CE2-CM1-CM2 de Peyrus
- 16h55 : Arrivée et goûter des CP-CE1-CE2 de Combovin
- 17h-18h : Proposition d'activités

B) La journée type des mercredis

Matin

- 7h30-9h30 : Accueil échelonné

- 9h-9h30 : Mise en route pour les enfants déjà présents

- 9h30-11h30 : Temps d'activité

- 11h30-12h : Départ échelonné

- 11h30-13h : Repas partagé

- 13h-13h30 : Départ échelonné

Après-midi

- 13h-13h30 : Accueil échelonné

- **13h-15h**: Temps de sieste *(3-4 ans et volontaires)*

- **13h-13h45**: Temps calme (*jeux de société, lecture d'un conte, dessin, relaxation*)

- 13h45-15h: Temps libre

- 15h-16h: Temps d'activité

- 16h-16h30 : Goûter et bilan de la journée

- 16h30-18h30 : Départ échelonné



C) La journée type des vacances

Matin

- 7h30-9h: Accueil échelonné

- 9h-9h30 : Choix des activités de la journée

- 9h30-11h15 : Temps d'activité

- 11h30-13h: Temps de repas collectif et

convivial

Après-midi

- **13h-15h**: Temps de sieste *(3-4 ans + volontaires)*

- **13h-13h45**: Temps calme (*jeux de société, lecture d'un conte, dessin, relaxation*)

- 13h45-14h30 : Temps libre

- 14h30-16h15 : Temps d'activité

- 16h15-16h45 : Goûter

- **16h45-17h** : Bilan de la journée

- 17h-18h30 : Départ échelonné

D) Les activités

Les activités sont des moments clés du partage. Elles doivent être diverses : activités sportives, culturelles, d'expression artistiques et corporelles, scientifiques ou encore environnementales. Pour les vacances scolaires, ces activités sont préparées en amont par l'équipe d'animation. Nous offrons ensuite un menu d'activités pour la semaine et ce sont les enfants qui vont choisir ensemble avec lesquelles sera agrémentée leur journée. Enfin, quel que soit le temps où elles se dérouleront, les activités doivent également préserver les notions d'enfance, de plaisir, d'épanouissement, de jeux, de rêve.

Les activités manuelles :

- Faire un test avec le matériel prévu pour le jour de l'activité
- Faire un prototype de démonstration si activité complexe
- Ne pas faire de prototype de dé monstration si le but est de créer, laisser libre court à leur imagination
- Vérifier le matériel (par rapport à la sécurité, par rapport aux quantités / qualités)
- Impliquer les enfants dans la mise en place et le rangement du matériel





Les activités sportives :

- Vérifier les tenues des enfants avant la pratique (lacets, chewing-gum, cheveux attachés, bijoux etc.)
- Impliquer les enfants dans la mise en place et le rangement du matériel voire dans l'arbitrage

Le plan B : (en cas d'intempéries)

- Prévoir une activité pouvant se pratiquer à l'intérieur en remplacement d'une activité qui ne peut finalement pas être mise en place.



Modalité de participation des enfants :

L'aide à la mise en place et au rangement poursuit l'idée de rendre les enfants acteurs de leurs temps d'animation en les responsabilisant notamment

Que faire si un enfant ne veut pas ou ne peut pas participer à l'activité comme il était prévu?



La solution est alors de trouver à cet enfant un nouveau rôle dans l'activité (assistant matériel, infirmier, arbitre...). Il est important que tous les enfants participent à l'activité mais il est encore plus important de respecter son rythme. Si l'enfant est fatigué ou barbouillé, nous devons le laisser se reposer et rejoindre l'activité lorsqu'il sera ok.

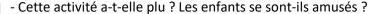
Les activités encadrées par un ou des prestataires

Lorsqu'une activité est encadrée par un prestataire, les animateurs doivent l'aider au mieux à gérer le groupe et participer à l'activité afin d'enthousiasmer les enfants en montrant l'exemple (dans la mesure où l'activité est accessible à un adulte).



Toutes les activités doivent être évaluées

Les retours des enfants et de l'équipe d'animation sont très importants pour évaluer les activités. On doit se poser les questions suivantes :



- Cette activité a-t-elle apporté quelque chose aux enfants ? Ont-ils appris quelque chose ?



- Si on devait la refaire, qu'est-ce qu'il faudrait changer ? Qu'est-ce qu'il faudrait garder ?

Il faut trouver une manière ludique mettre en place des bilans avec les enfants et il est important de varier sa forme. On peut par exemple réaliser des votes en dansant, en applaudissant, leur faire dessiner des symboles météorologiques sur ce qu'ils ont pensé (soleil=très bien, pluie=pas top) etc. Le bilan du moment est réalisé avec un dé qui est muni de 6 questions. C'est jusqu'à maintenant la forme qui fonctionne le mieux avec les 6-11 ans.

E) La vie quotidienne

L'accueil du matin, du midi et du soir



Chaque enfant et chaque parent doivent être accueillis individuellement avec pour chacun une attention allant de la simple politesse à la prise en main et l'accompagnement de l'enfant. Un, voire deux animateurs seront garants de cet accueil.

Côté enfants, chacun doit avoir un temps pour soi et choisit d'être accompagné ou non. Les jeux symboliques, les livres et les coloriages sont les outils essentiels de cet accueil.

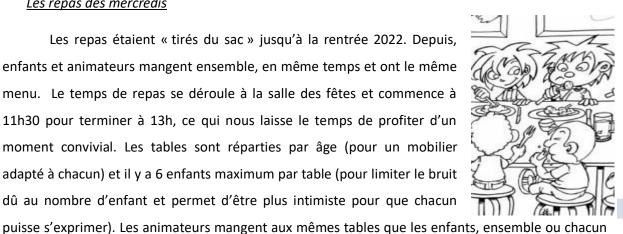
Côté parents, une réponse juste devra toujours leur être apportée. Si l'animateur ne sait pas quoi répondre, il doit se renseigner auprès de ses collègues ou des communes et apporter une réponse juste, même si celle-ci est différée au soir ou au lendemain.

Les repas

Les repas sont un moment partagé de la vie quotidienne. Il se doit d'être convivial et un moment agréable de vivre ensemble pour tous. Pour cela, il est essentiel d'élaborer des règles communes spécifiques à ce temps.

Les repas des mercredis

Les repas étaient « tirés du sac » jusqu'à la rentrée 2022. Depuis, enfants et animateurs mangent ensemble, en même temps et ont le même menu. Le temps de repas se déroule à la salle des fêtes et commence à 11h30 pour terminer à 13h, ce qui nous laisse le temps de profiter d'un moment convivial. Les tables sont réparties par âge (pour un mobilier adapté à chacun) et il y a 6 enfants maximum par table (pour limiter le bruit dû au nombre d'enfant et permet d'être plus intimiste pour que chacun



à une table selon comment les enfants se sont disposés. Côté service, celui-ci se fait par un appel table par table où les enfants se déplacent avec leurs assiettes jusqu'au charriot où les animateurs font le service selon la quantité voulue exprimée. Il y a toujours plusieurs services puisque l'on gère nos quantités servies pour éviter un maximum de gaspillage et que ceux qui ont davantage d'appétit puissent être resservis.

• Les repas des vacances scolaires

Les repas des vacances scolaires sont aussi livrés par notre traiteur Plein Sud et ce depuis la création de l'accueil de loisirs en 2017. Ils sont servis à tous les enfants en un service unique entre

11h30 et 13h. Il est important pour nous que les enfants ne soient pas « speed » pour manger. C'est pourquoi ce temps commence à 11h30 et non à 12h. Les 3-6 ans sont installés sur le mobilier adapté aux maternels et les 6-11 ans sur les tables communes. Les animateurs mangent au moins 1 fois tous ensemble par semaine et se répartissent avec les enfants le reste de la semaine.



Prendre le temps de créer du lien entre les enfants (qui ne se connaissent pas forcément par ailleurs) autour de la table, où chacun doit avoir l'occasion de s'exprimer (pour le favoriser, les tables sont destinées à 6 enfants maximum et il y a plus de places que d'enfants pour que le choix de places reste toujours un plaisir et non une contrainte).

Quant à la relation avec la nourriture, le service se fait comme pour les mercredis avec l'expression de chaque enfant sur la quantité qu'il désire. Concrètement, nous demandons à l'enfant s'il désire simplement goûter (auquel cas nous lui en servons très peu, l'équivalent d'une moitié de cuillère à café, cela fait partie de l'éducation au goût et elle est présente de l'entrée au dessert), s'il en veut un peu, s'il en veut la moitié d'une part, s'il en veut une part entière. L'enfant pourra être resservi autant de fois qu'il le souhaitera (dans la limite des quantités disponibles).



Le passage aux toilettes

Cela peut paraître futile et on peut se dire qu'à partir de 6 ans ils sont assez grands pour demander à aller aux toilettes. Mais ce n'est pas toujours le cas. Cela peut être par timidité, cela peut être lié au fait qu'ils ne se rappellent plus où sont les toilettes...



Afin d'éviter tout incident, quand les enfants sont rassemblés avant les activités, les repas, les temps calmes, les temps libres, une pause toilette est organisée où l'on y va au moins pour se laver les mains (notamment dans le cadre du protocole sanitaire...)

F) L'organisation de l'espace

Les enfants sont accueillis au sein de l'école maternelle de Châteaudouble. Cette école est située en face de la mairie, dans le centre du village. Voici comment est organisé l'espace dédié à l'accueil de loisirs au sein de cette école :

En intérieur :

- 1 salle d'accueil (capacité : 12 enfants) dédiée aux :
- accueils du matin, midi et du soir
- temps périscolaires et extrascolaires
- affaires des enfants de 3 à 6 ans (accrochées aux porte-manteaux)
- jeux de société, jeux symboliques
- coin bibliothèque
- activités artistiques non salissantes
- temps calmes
 - ➤ 1 salle de motricité adjacente à la salle d'accueil (capacité : 60 enfants) dédiée aux :



- accueils du matin, midi et du soir (jeux de lego, tapis de voitures, petits jeux d'animation)
- temps périscolaires et extrascolaires
- activités ludiques et/ou sportives d'intérieur
- temps calmes
- temps libre (s'il fait trop froid dehors, s'il pleut)
 - 1 salle « d'atelier » (capacité : 16 enfants) dédiée aux :
- activités manuelles (possiblement salissantes)
- temps périscolaires et extrascolaires
- expérimentations scientifiques
- activités de création





- temps aux devoirs (périscolaire du soir)
 - ➤ 1 salle des fêtes (entièrement rénovée en 2021) adjacente à l'école (capacité : 150 enfants) dédiée aux :
- lieu de service de repas chauds
- temps périscolaires et extrascolaires
- activités d'expression corporelles (théâtre, danse etc.)
- activités musicales
- kermesses, stands de jeux
- accueil d'intervenants extérieur (spectacles, éveil corporel...)
- accueil d'autres accueils de loisirs (Cap' sur tes vacances...)
 - ➤ 1 bibliothèque (construite en 2021) adjacente à l'école (capacité : 30 enfants) dédiée aux :
- temps calme
- temps périscolaires et extrascolaires
- lecture de contes/kamishibaï
- expositions temporaires
 - > 1 salle polyvalente adjacente au Troquet (capacité : 20 enfants) dédiée aux :
- temps périscolaires
- ateliers de l'Auberge

En extérieur :

1 cour (capacité 60 enfants) dédiée aux :



- activités sportives
- activités ludiques
- grands jeux
- temps libre (bac à sable, cabane, vélos, module toboggan, traçages au sol (choisis en accord avec l'équipe enseignante))
 - > 1 terrain multisport goudronné (capacité 20 enfants) dédié aux :
- sports (handball, basketball, ultimate friesbee...)
- activités ludiques
 - > 1 terrain de jeux adjacent au terrain multisport (capacité 50 enfants) dédié aux :
- pique-nique à l'extérieur (2 tables de pique-nique)
- 1 module toboggan public sur terrain d'herbe
- 1 table de tennis de table public



- 1 terrain de pétanque
- 1 espace d'herbe (où un hôtel à insecte + un potager ont été créé par les enfants avec l'ALSH en 2021)
 - 1 place ombragée adjacente au Troquet (capacité 60 enfants) dédiés aux :
- grands jeux
- intervenants extérieurs (châteaux gonflables, danse, concerts...)
- jeux de boules
- temps libre
 - 1 terrain de football en herbe (capacité 40 enfants) dédié aux :
- grands jeux sportifs

A noter également que la commune de Châteaudouble offre des espaces propices aux piqueniques en extérieur, il y a des chemins de randonnées, une rivière peu profonde avec une jolie cabane en bois à côté et c'est un coin très propice à la reproduction des salamandres...

G) L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée des animateurs, du personnel intercommunal, des intervenants extérieurs périscolaires et du directeur. Chacun de ses membres doit adhérer au projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Ainsi, chacun doit avoir un comportement adapté avec la notion d'exemplarité. Le travail des personnels de service doit être reconnu et pris en considération par l'ensemble de l'équipe d'encadrement et des enfants.



Qu'est-ce qu'un bon animateur?







❖ Les trois questions principles du directeur pour organimateur (≤ tèr de validation d'un stage ACTIVITÉS JEUX PROJETS VEILLÉES CHANTS

BAFA)

© 2014 JESUISANIMATEUR.FR - Tous droits réserv

- ✓ Un groupe qui lui est confié est en sécurité physique et affective
- ✓ Un groupe qui lui est confié est animé
- ✓ S'intègre au sein d'une équipe d'animation

Des points essentiels portés par le directeur

- ✓ L'animateur doit être un exemple pour les jeunes, ce qui signifie que son comportement, son vocabulaire, sa tenue doivent être pensé pour le rôle de modèle pour les enfants
- ✓ L'animateur doit prendre le temps et être patient, ne pas faire à la place de l'enfant sous prétexte que cela va plus vite (« Aider à faire seul »)

H) Point sanitaire

Avant chaque inscription, les parents nous remettent des fiches sanitaires de liaison. Ces fiches seront à conserver durant toute la durée de l'accueil de loisirs et seront valables une année scolaire. Elles nous permettent d'avoir les coordonnées des parents, de prendre connaissance d'éventuels antécédents, d'éventuels protocoles à adopter avec l'enfant. Un résumé de ces points de vigilance est fait par le directeur et est communiqué aux équipes.

J'assure le suivi médical, soigne les bobos et gère aussi l'affectif



Si un enfant tombe malade ou se blesse accidentellement durant la journée d'accueil, l'équipe d'animation le prendra en charge. Cependant, ils pourront soigner uniquement les petits bobos. Si la maladie ou l'accident sont plus sérieux, il faudra prendre la fiche sanitaire de l'enfant, prévenir le directeur, la famille et si besoin un médecin du SAMU (et si tel est le cas, en informer la mairie).

I) Accueil d'un enfant en situation de handicap

Lorsque nous accueillons un enfant porteur de handicap, nous gardons à l'esprit que chaque situation est particulière. Aussi est-il important d'écouter les parents, de noter soigneusement les consignes qu'ils donnent à l'équipe pour la vie quotidienne de leur enfant et de se faire expliquer les raisons de ces consignes pour en mesurer l'importance.





Le directeur informera l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de la vie quotidienne. Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques. L'animateur sera attentif au bien-être de l'enfant en tenant compte de ces recommandations.

J) Absence du directeur

Avec les amplitudes horaires d'un accueil de loisirs et le cumul de la direction d'un accueil périscolaire et d'un accueil extrascolaire, il n'est pas toujours possible d'être présent sur le terrain pour le directeur. Alors ces temps d'absence, qu'ils soient planifiés (récupération d'heures) ou imprévus (maladie, accident), ils doivent être les plus rares possible d'une part, pensés en amont de leur arrivée d'autre part. Un document spécifique est affiché à côté des affichages sanitaires connus de l'équipe d'animation.

• Les points obligatoires d'ordre général

- Le taux d'encadrement doit rester correct (appeler quelqu'un pour remplacement)
- Un membre de l'équipe doit être nommé responsable
- Une personne faisant partie de l'organisateur est prévenue et nommée contact préférentiel en cas de besoin

• Les absences planifiées à venir

Le directeur sera absents les mardis soir du périscolaire et les mercredis après-midi de 13h30 à 18h30 du mercredi 26 septembre au mercredi 18 décembre 2024. Ces absences sont dues à des récupérations d'heures.

Organisation sur le terrain

Membre de l'équipe nommée responsable sur place en cas d'absence : Mme Juliette LANGE

Élue assurant la permanence sur la commune en cas d'absence du directeur : Mme Mireille VIGNARD

III. Communication externe

A) Relation avec les familles

En inscrivant leurs enfants au centre de loisirs, les familles adhèrent au projet pédagogique en vigueur. Lors de l'accueil, chaque parent doit avoir l'attention de notre équipe. Nous devons être à leur écoute. Pour aller plus loin, ils peuvent également nous aider à évaluer et à faire progresser notre travail. A nous de trouver des outils et un renouveau suite à cette période sanitaire pour faire entrer de nouveau les parents dans l'évolution de l'accueil de loisirs de leurs enfants. En tout cas, l'équipe d'animation est consciente d'une chose essentielle : en nous confiant leurs enfants, les familles nous confient ce qu'ils ont de plus précieux au monde.

B) Relation avec l'école de Châteaudouble, les écoles du RPI et l'Auberge de l'école

L'école de Châteaudouble est notre partenaire privilégié de fait. Nous partageons les mêmes locaux, nous accueillons les mêmes enfants et les ATSEM de l'école font partie de l'équipe d'animation des temps périscolaires du matin et du soir et depuis Septembre 2022 de l'équipe des mercredis.

À la rentrée 2022, un nouveau directeur est arrivé à l'école de Châteaudouble. Ce changement a permis d'établir de nouveaux liens entre l'école et l'ALSH. Le directeur de l'école et le directeur de l'ALSH étant en communication régulière, pour échanger sur le matériel et les espaces communs, sur les problématiques de certains enfants. Récemment, c'est ensemble qu'il a été décidé les différents tracés qui vont être réalisés au sein de la cour de récréation. La réussite d'un enfant dépend notamment de cela, de l'entente des trois piliers de l'éducation : l'éducation parentale, nationale et populaire.

Quant aux écoles de Combovin et Peyrus, une entrevue a eu lieu en début d'année avec l'école de Combovin pour échanger sur les projets à venir de l'école et une rencontre aura lieu avec l'école de Peyrus dans le cadre des réunions de la rentrée.

L'auberge de l'école fait elle aussi partie de ces piliers. Entre éducation parentale et populaire, cette association de parents d'élèves gérait jusqu'à maintenant tous les temps périscolaires (hors mercredis). Lors de l'été 2021, la passation sur les temps du matin et du soir s'est faite en collaboration avec ses membres. C'est notamment l'auberge qui a réalisé tout le travail de recherche et de prise de contacts pour trouver et choisir les intervenants des ateliers périscolaires du

soir. Ces intervenants ont signé une charte tripartite entre la mairie, l'auberge et eux-mêmes. Il s'agit d'un symbole qui doit nous permettre de pérenniser la relation entre l'auberge et l'accueil de loisirs. Cette entente, sur le choix des intervenants et le suivi de ces ateliers, est une richesse pédagogique à entretenir.

C) Relation avec les partenaires et les prestataires

Les partenaires et les prestataires font eux aussi parti du projet pédagogique. D'une certaine manière, ils font partie de l'équipe d'animation et doivent avoir un exemplaire de notre projet pédagogique afin qu'ils sachent ce que nous visons. La relation avec les partenaires doit toujours être gagnante pour les deux parties. Il faut alors respecter les règles de chacun et être dans un esprit de valorisation de l'autre et de son activité.

Les partenaires financiers comme la CAF ou la MSA subventionnent une partie de nos activités et aident les familles financièrement pour inscrire leurs enfants. Ces subventions sont versées sur la base d'une charte qui nous engage à un travail de qualité.

D) Relation avec les élus et les mairies du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Les élus des communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus élaborent le projet éducatif de territoire et ses objectifs. Le projet pédagogique que nous créons doit en découler. La situation géographique de l'accueil de loisirs nous offre beaucoup de proximité avec la mairie de Châteaudouble. Proximité quant au travail administratif partagé mais également aux échanges quotidiens qui nous permettent d'évoluer plus sereinement dans nos pratiques. Chaque année, une réunion bilan avec les trois mairies a lieu au début du mois de Juillet. De riches échanges ont toujours lieu.